

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Box/Boite de Réception des Soumissions 1st Floor/1ière étage, Suite 1212 100-1045 Main Street Moncton New Brunswick E1C 1H1 Bid Fax: (506) 851-6759

# SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

# Issuing Office - Bureau de distribution

Acquisitions NB/PEI (Moncton Office) – Bureau d'acquisitions N.-B./Î.-P.-É. (Moncton) 1045 Main Street / 1045, rue Main Moncton New Bruns E1C 1H1

<b>Title - Sujet</b> Wharf Reconstruct Wharf Reconstruction - Miller B		and 3	301	
Solicitation No N° de l'invitati	Amendment No N° modif.			
EC015-230746/A		003		
Client Reference No N° de réf	érence du client	Date		
EC015-230746		2022	2-10-03	
GETS Reference No N° de réf	érence de SEAG			
PW-\$PWJ-018-6254				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./	N° VME	
PWJ-2-45050 (018)				
Solicitation Closes -	L'invitation pren	nd f	in	
at - à 02:00 PM	Atlantic Daylight Savi			
on - le 2022-10-11	Heure Avancée de l'At	lantic	ue HAA	
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination:	✓ Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adress	er toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur	
Beausoleil (PWJ), Timothee			pwj018	
Telephone No N° de téléphon	е	FAX	No N° de FAX	
(902) 388-8377 ( )		(506	) 851-6759	
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)
Signature Date

Delivery Offered - Livraison proposée



Solicitation No. - N° de l'invitation EC015-230746 Client Ref. No. - N° de réf. du client  $R.118345.001 \ \& \ R.119166.001$ 

(voir pièce jointe)

Amd. No. - N° de la modif. 003 File No. - N° du dossier PWJ-2-45050

Buyer ID - Id de l'acheteur  $PWJ018 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$ 

MODIFICATION Nº 003 À L'INVITATION LES MODIFICATIONS/EXPLICATIONS SUIVANTES DES DOCUMENTS SONT EFFECTIVES IMMÉDIATEMENT. LES AMENDEMENTS FONT PARTIE DES DOCUMENTS DU CONTRAT. FIN DE L'APPEL D'OFFRE Notez que la date de fin de l'invitation d'appel d'offre a été prolongée du 6 octobre 2022 au : 11 octobre 2022, 2:00pm MODIFICATION DE LA DATE D'ACHÈVEMENT Les conditions pour l'achèvement des travaux sont modifiées comme suit : Le soumissionnaire retenu terminera tous les travaux sur la structure 301 d'ici le 31 mars, 2023 y compris l'enlèvement des structures d'accès temporaires. Le soumissionnaire retenu terminera les travaux sur la structure 406 jusqu'à l'élévation de la surface de base granulaire d'ici le 15 avril, 2023. Une période d'interdiction pour les travaux de construction débutera le 16 avril, 2023 et se prolongera jusqu'au 15 juillet, 2023. Pour permettre aux pêcheurs d'utiliser la structure pour l'amarrage. Après cette période d'interdiction, les travaux reprendront avec une date d'achèvement finale du 15 septembre, 2023. Référence: APPENDICE 1 – FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS SUPPRIMER: APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS; et INSÉRER: APPENDICE 1 – FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS (révisé le 3 octobre, 2022)

Solicitation No. - N° de l'invitation EC015-230746 Client Ref. No. - N° de réf. du client  $R.118345.001 \ \& \ R.119166.001$ 

Amd. No. - N° de la modif. 003 File No. - N° du dossier PWJ-2-45050

Buyer ID - Id de l'acheteur  $PWJ018 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$ 

Référence : DEVIS - SECTION 01 29 00 - PARTICULARITÉS DU PROJET

SUPPRIMER: DEVIS - SECTION 01 29 00 - PARTICULARITÉS DU PROJET

INSÉRER: DEVIS – SECTION 01 29 00 – PARTICULARITÉS DU PROJET (révisé le 3 octobre, 2022)

(voir pièce jointe)

En soumettant son offre, le soumissionnaire confirme qu'il a lu et compris les exigences exprimées dans tous les amendements et a inclus tous les coûts de ces exigences dans le montant total de l'offre.

LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS RESTENT LES MÊMES.

Buyer ID - ld de l'acheteur PWJ018

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.118345.001 & R.119166.001 File No. - N° du dossier PWJ-2-45050 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

(Révisé le 3 octobre 2022)

## **APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS**

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

# **RECONSTRUCTION STRUCTURE 406**

# **MONTANT FORFAITAIRE**

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

(a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
		Mobilisation et			
1.1	01 10 10	démobilisation	MF	1	
1.2	01 35 44	Contrôles	MF	1	
1.3	02 41 13	Démolition sélective du site	MF	1	
1.4	05 50 00	Supports de connexion de	MF	1	
1.5	05 50 00	Passerelle en aluminium	MF	1	
1.6	26 05 00	Travaux électriques	MF	1	

MONTANT FORFAITAIRE (MF)	
MONTANT FOR ATTAINE (MI)	
Excluant les taxes applicable(s)	
Excident too taxoo applicasio(o)	

# **TABLEAU DES PRIX UNITAIRES**

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
1.7	03 30 00	Tablier en béton armé	m3	131		
1.8	03 30 00	Béton divers	m³	49		
1.9	03 30 00	Système de joint de dilation	m	6		
1.10	03 41 00	Panneaux en béton préfabriqué	m²	380		

Solicitation No. -  $N^{\circ}$  de l'invitation EC015-230746

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur PWJ018

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.118345.001 & R.119166.001

File No. - N° du dossier PWJ-2-45050 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

(Révisé le 3 octobre 2022)

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
1.11	03 41 00	Panneaux d'échelle en béton préfabriqué	m²	90		
1.12	05 50 00	Tirants en acier	Ch.	31		
1.13	05 50 00	Garde-roues en profilés d'acier creux	m	76		
1.14	31 11 10	Élimination des caissons de bois	tonne	446		
1.15	31 23 10	Remblayage R5	tonne	2250		
1.16	31 23 10	Remblayage R25	tonne	330		
1.17	32 23 10	Pierre de blindage	tonne	110		
1.18	31 23 10	Sous-base granulaire (Type 2)	tonne	4460		
1.19	31 23 10	Base granulaire (Type 1)	tonne	1530		
1.20	31 61 13	Installation de pieux en acier en H pour le mur de Berlin	Ch.	35		
1.21	31 62 18	Fourniture de pieux de support en H pour le mur de Berlin (HP360x152)	m	343		
1.22	35 70 00	Supports d'amarrage	Ch.	7		

MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION – STRUCTURE 406	
(MF +TPC)	
Excluant les taxes applicable(s)	

# **RECONSTRUCTION STRUCTURE 301**

# **MONTANT FORFAITAIRE**

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

(a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur PWJ018

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.118345.001 & R.119166.001 File No. - N° du dossier PWJ-2-45050

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

(Révisé le 3 octobre 2022)

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU)  Excluant les taxe(s)  Excluant le applicables	
		Réutilisation des matériaux				
2.1	01 29 00	rocheux existants	MF	1		
2.2	02 41 13	Démolition sélective du site	MF	1		
2.3	02 41 16	Travaux de chantier, démolition et enlèvement	MF	1		
2.4	31 32 21	Géotextiles	MF	1		

MONTANT FORFAITAIRE (MF)	
Excluant les taxes applicable(s)	

## **TABLEAU DES PRIX UNITAIRES**

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix b) unitaires.

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
2.5	35 31 23.13	Pierre de base	tonne	2030		
2.6	35 31 23.13	Pierre filtrante	tonne	6848		
2.7	35 31 23.13	Pierre de blindage	tonne	2392		
2.8	02 41 16	Élimination des caissons de bois	tonne	267		

**MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION - STRUCTURE 301** (MF +TPC)

Excluant les taxes applicable(s)

MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION – STRUCTURE 406 (MF +TPC)  Excluant les taxes applicable(s)	\$
MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION – STRUCTURE 301 (MF +TPC) Excluant les taxes applicable(s)	\$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION – STRUCTURES 406 + 301 (MF+TPC)  Excluding applicable taxe(s)  *Ce montant sera utilisé pour l'évaluation des soumissions	= \$

Section 01 29 00 PARTICULARITÉS ET MESURES DU PROJET Page 1

(Révisé le 3 octobre, 2022)

# Part 1 PARTICULARITÉS DU PROJET

# 1.1 Description des travaux

- .1 Les travaux faisant l'objet de ce contrat impliquent la construction d'une nouvelle structure du mur de Berlin 406 et de la reconstruction de la structure du brise-lames 301 à Miller Brook, au Nouveau-Brunswick.
- .2 Les travaux comprennent, sans toutefois s'y limiter:
  - .1 Mobilisation et démobilisation.
  - .2 Soumission d'un plan d'atténuation des effets sur l'environnement et de sa (ses) mise(s) en œuvre.
  - .3 Soumission d'un plan de santé et de sécurité, y compris les dispositions relatives à la protection de Covid-19 et sa (ses) mise(s) en œuvre.
  - .4 Présentation d'un plan de démolition.
  - .5 Fourniture, installation et entretien d'un rideau de limon pour protéger la zone de construction contre l'introduction de limon dans le cours d'eau. L'entrepreneur est responsable de le déplacer au besoin pour empêcher le limon de pénétrer dans le cours d'eau.
  - .6 Soumettre des plans de construction à la ligne rouge.
  - .7 Restaurer toute zone endommagée de la zone de construction dans son état d'origine ou mieux.
  - .8 Nettoyage.
- .3 Les travaux de construction de la structure 406 comprennent, entre autres, les éléments suivants :
  - .1 L'enlèvement complet de l'encorbellement existant du quai marginal et l'élimination du bois créosoté, comme indiqué sur les dessins.
  - .2 La fourniture et l'installation d'un nouveau mur de Berlin, y compris des pieux en forme de h, des panneaux en béton préfabriqué, des tirants en acier, des murs/blocs d'ancrage et le remplissage connexe.
  - .3 Mise en place du tablier et de la poutre de couronnement en béton armé.
  - Fourniture et installation des accessoires de quai, y compris les ancrages d'amarrage et la protection des roues HSS.
  - .5 Fourniture et installation des supports de connexion pour la future passerelle.
  - .6 Travaux d'électricité tels que détaillés sur les plans.
- .4 Les travaux de reconstruction de la structure du brise-lames 301 ne peuvent commencer avant décembre 2022 ou sans l'approbation du représentant du ministère. Le début des travaux comprend, sans s'y limiter, les opérations suivantes:
  - .1 Obtenir l'accès à la zone de travail par la construction d'un tréteau temporaire.
  - .2 Enlever et éliminer complètement la structure en bois traité, comme indiqué sur les dessins.
    - .1 Le ballast existant peut être réutilisé dans la nouvelle structure du brise-lames, comme indiqué sur les dessins.
  - .3 Les pierres de carapace existantes doivent être déplacées pour permettre les nouveaux travaux et peuvent être réutilisées dans la nouvelle structure.

Section 01 29 00 PARTICULARITÉS ET MESURES DU PROJET Page 2

(Révisé le 3 octobre, 2022)

- .4 Remettre en forme le matériau de noyau existant à l'emplacement et aux élévations indiqués sur les dessins.
  - .1 Fournir et mettre en place tout matériau de noyau supplémentaire nécessaire à la construction de l'intérieur du brise-lames, comme indiqué sur les dessins.
- .5 Fournir et installer le géotextile à l'emplacement et aux élévations indiqués sur les dessins.
- .6 Fourniture et mise en place de la pierre filtrante à l'emplacement et aux élévations indiqués sur les dessins.
- .7 Fourniture et mise en place de la pierre de blindage à l'emplacement et aux élévations indiqués sur les dessins.

#### Part 2 MESURES DU PROJET

#### 2.1 Généralités

- .1 Cette section détaille la méthode de mesure à utiliser à des fins de paiement. Les éléments accessoires couverts dans les différentes sections de la spécification doivent être pris en compte dans la détermination du prix de chaque élément de paiement.
- .2 L'entrepreneur sera invité à fournir une ventilation des éléments de la somme forfaitaire aux fins de paiement après l'attribution du contrat.

# 2.2 Mesures pour fin de paiement – Structure 406 (R.118345.001)

.1 Articles forfaitaires – Les six (6) articles suivants sont mesurés dans les documents d'appel d'offres comme des articles à prix forfaitaire.

#### **Division 01**

- .1 <u>Article #1.1 : Mobilisation et démobilisation:</u> Tous les travaux associés à la mobilisation et à la démobilisation de tout le matériel nécessaire à l'exécution et à la réalisation des travaux décrits dans les schémas du contrat doivent être évalués en fonction du paiement forfaitaire.
- .2 Article #1.2 : Contrôles environnementaux: Tous les contrôles environnementaux nécessaires à l'achèvement des travaux doivent être évalués en fonction du paiement forfaitaire. Cet article comprend la préparation d'un plan d'atténuation des effets sur l'environnement et la fourniture, l'installation et l'entretien d'un rideau de limon pour protéger la zone de construction contre l'introduction de limon et de débris dans le cours d'eau.

## **Division 02**

.3 Article #1.3 : Démolition sélective du site: Tous les travaux de chantier, de démolition, d'enlèvement et d'élimination nécessaires à l'achèvement des travaux doivent être mesurés pour le paiement du montant forfaitaire. Toute démolition et tout enlèvement supplémentaires essentiels à l'achèvement des travaux seront considérés comme accessoires à cet article de démolition.

L'élimination des caissons en bois créosoté sera mesurée à la tonne pour le paiement à l'article 1.14 - Élimination des caissons en bois dans le tableau des prix unitaire.

Section 01 29 00 PARTICULARITÉS ET MESURES DU PROJET Page 3

(Révisé le 3 octobre, 2022)

#### **Division 05**

- .4 <u>Article #1.4 : Supports de connexion de passerelle:</u> Tous les travaux associés à la fabrication, à la fourniture et à l'installation des supports de connexion de passerelle doivent être mesurés pour le paiement d'un montant forfaitaire.
- .5 Article #1.5 : Passerelle en aluminium: Tous les travaux associés à la fourniture et à l'installation d'une nouvelle passerelle en aluminium doivent être mesurés pour le paiement d'un montant forfaitaire. Tous les matériaux, la fabrication, la quincaillerie et l'installation ne doivent pas être mesurés mais considérés comme accessoires aux travaux.

## **Division 26**

- .6 <u>Article #1.6 : Travaux électriques:</u> Tous les travaux électriques indiqués sur les dessins électriques doivent être mesurés pour paiement par la somme forfaitaire. Cela comprend la mise en place des matériaux et la mise en œuvre des travaux.
- Articles à prix unitaire pour la structure 406 Les articles indiqués ci-dessous ont des unités de mesure spécifiques comme indiqué dans les documents d'appel d'offres.

#### **Division 03**

- .1 Article #1.7: Tablier en béton armé: La fourniture et la mise en place du tablier en béton coulé sur place (300 mm d'épaisseur) pour le nouveau quai longitudinal, y compris la poutre de couronnement et les bases de luminaires, seront mesurées pour le paiement au mètre cube (m3). Tous les inserts et drains sont accessoires aux travaux. L'acier d'armature, le coffrage et tous les matériaux supplémentaires ne seront pas mesurés pour le paiement mais considérés comme accessoires aux travaux.
- .2 Article #1.8: Béton divers: La fourniture et la mise en place du béton divers coulé sur place, non couvert ci-dessus, y compris les murs/blocs d'ancrage du mur de Berlin, doivent être mesurées pour le paiement au mètre cube (m3). Tous les inserts et drains sont accessoires aux travaux. L'acier d'armature, les coffrages et tous les matériaux supplémentaires ne seront pas mesurés pour le paiement mais considérés comme accessoires aux travaux.
- .3 <u>Article #1.9 : Système de joint de dilatation:</u> La fourniture et l'installation du joints de dilatation seront mesurées pour paiement par mètre linéaire (m) installé avec succès. Tout enlèvement et installation de matériel nécessaire à l'achèvement des travaux ne doit pas être mesurée, mais accessoire à l'ouvrage.
- .4 Article #1.10 : Panneaux en béton préfabriqué: La fourniture et l'installation de panneaux en béton préfabriqué pour le mur de Berlin doivent être mesurées pour paiement par mètre carré (m²). Toute la quincaillerie, les fixations, les barreaux d'échelle, les boulons, les inserts d'échelle et le pare-glace doivent être considérés comme accessoires aux travaux.
- .5 Article #1.11 : Panneaux d'échelle en béton préfabriqué : La fourniture et l'installation de panneaux d'échelle en béton préfabriqué pour le mur de Berlin seront mesurées pour le paiement au mètre carré (m2). La quincaillerie, les fixations, les barreaux d'échelle, les boulons, les dispositifs de levage et les éléments d'échelle sont considérés comme faisant partie intégrante des travaux.

Section 01 29 00 PARTICULARITÉS ET MESURES DU PROJET Page 4

(Révisé le 3 octobre, 2022)

## **Division 05**

- .6 Article #1.12 : Tirants en acier: La fourniture et l'installation de tirants en acier doivent être mesurées pour paiement par pièce (Ch.). Pour les besoins de la mesure, l'installation d'un tirant comprendra un tirant, des écrous et des rondelles et deux raccords de tirant de liaison au pieu en H, comme indiqué sur les dessins. Les cadres de coin du mur de Berlin seront considérés comme accessoires à ces trayaux.
- .7 Article #1.13 : Garde-roues en profilés d'acier creux: La fourniture et l'installation d'un nouveau système de garde-roues en acier galvanisé doivent être mesurés pour paiement au mètre linéaire. La manutention, la fabrication, le soudage, les boulons d'ancrage, les plaques de recouvrement et la galvanisation seront considérés comme accessoires aux travaux.

# **Division 31**

- Article #1.14 : Élimination des caissons de bois: L'élimination des caissons de bois existants doit être mesurée pour le paiement à la tonne métrique, sur la base des tickets de pesée fournis pour chaque chargement transporté vers un site de décharge approuvé. L'élimination doit se faire dans un site d'élimination enregistré au Nouveau-Brunswick. Les bordereaux d'élimination doivent être numérisés et envoyés au représentant ministériel.
- .9 <u>Article #1.15 : Remblayage R5:</u> La fourniture et la mise en place du remblai R5 dans les limites spécifiées sur les plans seront mesurées pour le paiement à la tonne métrique sur la base des tickets de pesée fournis pour chaque chargement entrant sur le site. La fourniture et la pose du tissu filtrant seront considérées comme accessoires aux travaux.
- .10 <u>Article #1.16 : Remblayage R25:</u> La fourniture et la mise en place du remblai R25 dans les limites spécifiées sur les plans seront mesurées pour le paiement à la tonne métrique sur la base des tickets de pesée fournis pour chaque chargement entrant sur le site.
- .11 Article #1.17 : Pierre de blindage: La fourniture et la mise en place de la pierre de blindage dans les limites spécifiées sur les dessins doivent être mesurées pour le paiement à la tonne métrique en fonction des billets de balance fournis pour chaque charge entrant sur le site. La fourniture et l'installation du tissu filtrant seront considérées comme accessoires aux travaux.
- .12 Article #1.18: Sous-base granulaire: La fourniture, la mise en place et le compactage de la sousfondation granulaire (type 2) seront mesurés pour le paiement à la tonne métrique en fonction des
  tickets de balance fournis pour chaque chargement entrant sur le site. Cet article comprend la
  fourniture et la mise en place du gravier, le compactage, le nivellement et tous les autres travaux
  nécessaires pour préparer les niveaux tels qu'indiqués sur les dessins. Tout matériau placé au-delà
  des lignes et des niveaux indiqués ne sera pas mesuré pour le paiement.
- .13 Article #1.19 : Base granulaire: La fourniture, la mise en place et le compactage de la base granulaire (type 1) seront mesurés pour le paiement à la tonne métrique en fonction des tickets de balance fournis pour chaque chargement entrant sur le site. Cet article comprend la fourniture et la mise en place du gravier, le compactage, le nivellement et tous les autres travaux nécessaires pour préparer les niveaux finis indiqués sur les dessins. Tout matériau placé au-delà des lignes et des niveaux indiqués ne sera pas mesuré pour le paiement.
- .14 Article #1.20 : Installation de pieux en acier en H pour le mur de Berlin: L'installation de pieux de support en H (HP360x152) en acier pour le mur de Berlin, doit être mesurée par pièce pour paiement (Ch.). Tous les forages, béton de trémie, tubages, quincaillerie, fixations, boulons et armatures de socle doivent être considérés comme accessoires aux travaux. Les cornières de

Section 01 29 00 PARTICULARITÉS ET MESURES DU PROJET Page 5

(Révisé le 3 octobre, 2022)

- support des panneaux, les plaques d'acier des coins extérieurs et le béton de trémie ne seront pas mesurés mais considérés comme accessoires aux travaux.
- .15 Article #1.21 : Fourniture de pieux de support en H pour le mur de Berlin: La fourniture de pieux en acier en H (HP 360x152) seront mesurées pour paiement par mètre linéaire (m) installé avec succès.

## **Division 35**

.16 <u>Article #1.22 : Supports d'amarrage</u>: La fourniture et l'installation des ancrages d'amarrage doivent être mesurées pour le paiement par pièce (Ch.). Les boulons et la quincaillerie, la préparation de la surface et la galvanisation ne doivent pas être mesurés, mais considérés comme faisant partie intégrante du travail.

# 2.3 Mesure pour le paiement - Structure 301 (R.119166.001)

- .1 Les éléments forfaitaires pour la structure 301 sont les suivants : Réutilisation des matériaux rocheux existants, démolition sélective du site, travaux sur le site, démolition et enlèvement, et géotextiles.
  - .1 Article #2.1 : Réutilisation des matériaux rocheux existants : Reconfigurer les matériaux rocheux existants déjà empilés sur place à partir du brise-lames existant et des pierres de ballast dans le nouveau brise-lames, avant d'ajouter tout nouveau matériau provenant de sources extérieures. Le représentant du ministère doit être avisé par l'entrepreneur lorsque le remodelage du matériau rocheux existant dans le nouveau brise-lames est terminé, afin de permettre l'inspection de ce travail avant de procéder à la mise en place de tout matériau rocheux importé.
    - .1 L'entrepreneur doit réutiliser le matériau rocheux existant s'il le juge approprié et ne pas le déplacer à l'extérieur de la zone des travaux. Les matériaux rocheux déplacés à l'extérieur de la zone des travaux ne font l'objet d'aucun paiement.
  - Article #2.2 : Démolition sélective du site: L'enlèvement complets de la structure en caissons traitée et du ballast non réutilisé dans le nouvel ouvrage, seront payés sous forme de somme forfaitaire. Le ballast enlevé ainsi que la pierre filtrante et la pierre de noyau déjà sur place peuvent être incorporés dans le nouvel ouvrage de brise-lames, s'ils sont jugés aptes à être réutilisés, voir les sections 02 41 16 et 35 31 23.13.

La démolition sélective du site comprendra les éléments suivants:

- .1 Enlèvement complet du bois traité sous pression et créosoté de la structure existante 301.
- .2 Comprend tous les frais d'excavation, de chargement et de transport.
- .3 L'entrepreneur doit obtenir et payer tous les permis et frais d'élimination nécessaires à l'utilisation d'un site d'élimination des déchets approuvé.
- .4 Cet article comprend la soumission par l'entrepreneur d'un plan de démolition estampillé par un ingénieur en structure enregistré dans la province du Nouveau-Brunswick, requis avant le début des travaux.
- .5 L'élimination doit se faire dans un site d'élimination agréé du Nouveau-Brunswick. Les bordereaux d'élimination doivent être numérisés et envoyés au représentant ministériel. L'élimination des caissons en bois créosoté sera mesurée à la tonne pour le paiement à l'article 2.8 Élimination des caissons en bois dans le tableau des prix unitaire.
  - .1 Aux fins de l'appel d'offres, l'entrepreneur présumera que tout le bois à enlever est du bois créosoté.

Section 01 29 00 PARTICULARITÉS ET MESURES DU PROJET Page 6

(Révisé le 3 octobre, 2022)

- .3 <u>Article #2.3 : Travaux de chantier, démolition et enlèvement</u>: L'enlèvement et la réinstallation ou l'élimination pour les opérations de construction comprendront :
  - .1 La mobilisation et la démobilisation de tout l'équipement nécessaire à l'avancement des travaux pendant toute la durée du contrat.
  - .2 La soumission d'un plan d'atténuation des impacts environnementaux et sa mise en œuvre.
  - .3 La soumission d'un plan de santé et de sécurité, y compris les dispositions relatives à la protection de Covid-19 et sa mise en œuvre.
  - .4 Obtenir l'accès à la zone de construction.
    - .1 Un tréteau temporaire peut être construit entre la structure en béton et la zone de construction. Un plan de construction de chevalet estampillé par un ingénieur en structure agréé de la province du Nouveau-Brunswick doit être soumis pour examen. Les coûts de construction de tout tréteau temporaire et de son enlèvement sont accessoires aux travaux sur le site.
  - .5 L'enlèvement de tous les autres articles nécessaires à l'avancement des travaux ne sera pas mesuré séparément aux fins de paiement, il sera considéré comme accessoire au présent contrat.
  - .6 Toute démolition nécessaire pour accéder aux zones de travail et toute restauration nécessaire des zones une fois la reconstruction de la structure 301 terminée.
  - .7 Toutes les excavations nécessaires seront incluses dans cette section.
  - .8 La fourniture, l'entretien et le déplacement, au besoin, d'un barrage flottant pour empêcher le limon de pénétrer dans le cours d'eau.
  - .9 Tous les articles énumérés dans la présente section seront payés à un prix forfaitaire.
- .4 <u>Article #2.4 : Géotextiles:</u> La fourniture et la mise en place du géotextile, tel qu'indiqué sur les dessins, seront payées sous forme de montant forfaitaire dans le cadre de ce contrat, référer à la section 31 32 21.

<u>Remarque</u>: Les conditions spécifiques supplémentaires suivantes pour les quatre éléments susmentionnés du dossier d'appel d'offres à mesurer séparément pour le paiement de montants forfaitaires, sont les suivantes :

- .5 La mesure des matériaux réutilisés sera incluse dans cette section. L'entrepreneur doit obtenir une estimation de la quantité de matériaux rocheux disponibles sur le site en vue de leur réutilisation et l'indiquer sous forme de montant forfaitaire dans l'offre.
- .6 Aucun paiement ne sera effectué pour tout matériau ou pierre placé au-delà des limites indiquées sur les dessins. Le niveau final du contrat doit se situer à moins de 100 mm de l'élévation spécifique. Tout matériau placé en dehors des lignes et des niveaux indiqués sur les dessins ne sera pas mesuré pour le paiement.
- .7 Il n'y aura pas de paiement supplémentaire pour les retards causés par le trafic maritime.
- .8 Il n'y aura pas de paiement supplémentaire pour les temps d'arrêt.

Section 01 29 00 PARTICULARITÉS ET MESURES DU PROJET Page 7

(Révisé le 3 octobre, 2022)

- .9 Aucun paiement ne sera effectué pour les noyaux d'enrochement, les pierres filtrantes ou les pierres de protection qui sont emportés, enlevés, manquants ou détériorés par les intempéries ou l'action des vagues.
- .10 La mobilisation/démobilisation de l'équipement sera payée conformément à l'article 02 41 16.
- .11 L'accès à la zone de construction et l'entretien des routes de transport seront mesurés aux fins de paiement en vertu de la section 02 41 16.
- .12 L'excavation et le remblayage seront inclus dans le prix unitaire de chaque article énuméré dans le présent contrat.
- .13 Le transport requis est inclus dans les articles de l'offre de cette section.
- .14 L'inspection et la surveillance sur place par l'entrepreneur sont comprises dans le prix unitaire de chaque article requis en vertu du présent contrat.
- .15 La construction et l'entretien des zones de dépôt des matériaux, leur enlèvement et la restauration complète des zones ne seront pas mesurés dans le cadre de ce contrat mais seront considérés comme accessoires.
- Articles à prix unitaire pour la structure 301 Les articles indiqués ci-dessous ont des unités de mesure spécifiques comme indiqué dans les documents d'appel d'offres.

Les quantités de nouvelle pierre de noyau, de pierre filtrante et d'armure importées et placées dans le nouveau brise-lames doivent être mesurées séparément pour chacune de ces trois tailles d'agrégats. Les trois tailles de granulats seront mesurées en tonnes métriques.

- .1 <u>Article #2.5 : Pierre de base</u> : La fourniture et la mise en place de la pierre de carottage dans les limites précisées sur les dessins doivent être mesurées pour le paiement à la tonne métrique en fonction des tickets de pesée fournis pour chaque chargement entrant sur le chantier.
- .2 <u>Article #2.6 : Pierre filtrante</u> : La fourniture et la mise en place de la pierre filtrante dans les limites spécifiées sur les dessins doivent être mesurées pour le paiement à la tonne métrique en fonction des billets de pesée fournis pour chaque charge entrant sur le site.
- .3 <u>Article #2.7 : Pierre de blindage</u> : La fourniture et la mise en place de la pierre de blindage dans les limites spécifiées sur les dessins doivent être mesurées pour le paiement à la tonne métrique sur la base des tickets de pesée fournis pour chaque charge entrant sur le site.
- .4 Article #2.8 : Élimination des caissons de bois: L'élimination des caissons de bois existants doit être mesurée pour le paiement à la tonne métrique, sur la base des tickets de pesée fournis pour chaque chargement transporté vers un site de décharge approuvé. L'élimination doit se faire dans un site d'élimination enregistré au Nouveau-Brunswick. Les bordereaux d'élimination doivent être numérisés et envoyés au représentant ministériel.

FIN DE LA SECTION

(Révisé le 3 octobre, 2022)